

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -04 - 13

Séance du 11 avril 2017

Nombre de Conseillers 33
En exercice : 33
Présents : 26

L'an deux mille dix-sept, le onze avril,

Représentés : 6
Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN
DA

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION**

EXERCICE 2017

Etaient représentés :

Adjoint : Madame GOHARD (procuration à Madame Pascale
GUIROU-NOUYRIGAT).

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à
Madame Marguerite TROGNO), Madame Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART) Madame Marie-
Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Jean-
Michel VALENTIN), Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Patrice CATTALU
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition 2017 de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune, joint en annexe,

Dans le prolongement des orientations budgétaires qui formalisent le programme de gestion arrêté par le Conseil Municipal tant en matière de fonctionnement que d'investissement pour l'exercice 2017, telles qu'elles ressortent du débat organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2016, d'une part, et dans le prolongement du vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016, d'autre part,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de voter pour 2017 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Le Conseil Municipal par :

26 voix POUR

6 voix CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART))
(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)
(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de voter pour 2017 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170411-DEL20170413-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

COMMUNE : **112 SAINT-CYR-SUR-MER**
 ARRONDISSEMENT : **83 TOULON**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE SAINT CYR / MER**



N° 1259 COM (1)

**TAUX
FDL
2017**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2016 1	Taux d'imposition communaux de 2016 2	Taux d'imposition plafonnés 2017 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	34 909 243	13,98	>>>	35 124 000	4 910 335
Taxe foncière (bâti).....	24 537 488	22,76	>>>	24 699 000	5 621 492
Taxe foncière (non bâti).	155 698	69,26	>>>	153 600	106 383
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b					
Total :					10 638 210

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 5												
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6	-	223 486	-	Total allocations compensatrices	-	Produit taxe additionnelle FNB 7	-	Produit des IFR 8	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11
						Versement GIR 11	+	Prélèvement GIR 11	=		+	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE		Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.						
	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12 7	8	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 12 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12	
Taxe d'habitation.....	13,98		Produit attendu			35 124 000		
Taxe foncière (bâti).....	22,76					24 699 000		
Taxe foncière (non bâti).	69,26		10 638 210			153 600		
CFE.....	>>>		Produit à taux constants					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :							Produit fiscal attendu	

A TOULON
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 GUY ROBERT
 le 23 MARS 2017

Le préfet,
 le
 Le maire,



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX
 Accusé de réception en préfecture 3
 083-218301125-20170411-DEL20170413-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2017
 Date de réception préfecture : 18/04/2017

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170411-DEL20170413-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017